

Service des personnels enseignants
DPE 1
Bureau de la mobilité

Affaire suivie par :
Marie-Gabrielle MANCEL
Tél : 01 64 41 27 22
Mél : mouvement.dsden77@ac-creteil.fr

20, quai Hippolyte Rossignol
77000 Melun
www.dsden77.ac-creteil.fr

Melun, le 3 mars 2025

Madame la Rectrice de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les cheffes et chefs
d'établissement ayant des SEGPA, ULIS, Classes relais

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs
d'écoles

Mesdames et Messieurs les enseignantes et
enseignants du 1^{er} degré **(Pour attribution)**

Mesdames et Messieurs les inspectrices et inspecteurs
de l'éducation nationale chargés d'une circonscription

Monsieur le responsable du site départemental de
Seine-et-Marne de l'INSPE
(Pour information)

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

OBJET : Appel à candidatures à profil hors mouvement pour les fonctions de direction des écoles élémentaires publiques avec indice de position sociale <=85 – Rentrée scolaire 2025-2026

Postes vacants :

- Circonscription de l'éducation nationale de Melun (1 poste)
Ecole élémentaire publique "Rose Valland" de Melun (10 classes)
- Circonscription de l'éducation nationale de Moissy-Cramayel (1 poste) :
Ecole élémentaire publique "Les Marronniers" de Moissy-Cramayel (9 classes)

MISSIONS : Se référer à la fiche métier n°16/C (fiche jointe)

I. Conditions et modalités de candidatures

- **Conditions pour faire acte de candidature**

Être enseignant ou enseignante disposant du titre professionnel requis (liste d'aptitude de direction d'école de deux classes et plus en cours de validité).

- **Modalités de candidatures**

Les candidates ou candidats doivent faire parvenir leur candidature (lettre de motivation, curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou rendez-vous de carrière) à l'inspection de l'éducation nationale dont ils relèvent **avant le 19 mars 2025.**

Après avoir apposé son avis, l'inspecteur ou l'inspectrice de l'éducation nationale transmettra la candidature à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Seine-et-Marne – DPE 1 – à l'attention de Mme MANCEL – par mél uniquement : mouvement.dsden77@ac-creteil.fr, **avant le 21 mars 2025.**

Dans la mesure où un candidat ou une candidate souhaiterait faire acte de candidature sur plusieurs directions d'école, ses choix rangés par ordre de priorité devront être mentionnés sur sa lettre de motivation étant précisé que celui porté en rang n° 1 sera prioritaire.

- **Entretien devant une commission**

Les candidates ou candidats seront convoqués pour un entretien professionnel devant une commission chargée du recrutement qui se déroulera **entre le 7 et le 11 avril 2025.**

II. Classement des candidatures

Au terme de chaque entretien, la commission émettra un avis motivé qui sera pris en compte pour la nomination. A l'issue de l'ensemble des entretiens, au regard des avis émis, les candidatures seront hiérarchisées. Dans le respect de ce classement et au regard des postes à pourvoir, les nominations seront prononcées. Dans tous les cas, l'adéquation entre les compétences du candidat ou de la candidate au profil du poste sera privilégiée. L'avis émis par la commission chargée du recrutement porte uniquement sur les compétences, capacités ou attitudes attendues en raison de la spécificité du poste et ne préjuge en rien de la valeur professionnelle du candidat ou candidate.

III. Conditions de nomination

Les candidates ou candidats retenus seront nommés à titre définitif.

Pour la Rectrice et par délégation,
La Directrice académique des services de
l'éducation nationale de la Seine-et-Marne,



Valérie DÉBUCHY

Fiche descriptive de poste à profil hors mouvement
Fiche n°16/C

DIRECTION D'ÉCOLE IPS<85

Profil du poste :

Le directeur ou directrice d'école est un acteur majeur et décisif du pilotage pédagogique de l'école. Son action s'inscrit dans le projet d'école et la coordination de l'ensemble des personnels présents au sein de la structure scolaire, pour garantir les cohérences et la continuité éducative. Il ou elle participe à l'encadrement du système éducatif dans son école. L'IPS de son école étant inférieur ou égal à 85, il ou elle doit répondre, par son action, aux objectifs de réussite de tous les élèves.

Proche de l'Education prioritaire dans ses résultats et son fonctionnement, au vu d'un IPS inférieur à 85, le rôle du directeur ou de la directrice est déterminant au sein de l'équipe pédagogique ainsi qu'auprès des familles.

Il ou elle est l'interlocuteur ou l'interlocutrice attentif(ve) et privilégié(e) de l'IEN en ce qui concerne le pilotage et l'impulsion pédagogiques, le suivi des résultats des élèves, le travail inter-cycles et inter-degrés, notamment le cadre de la liaison école/collège, la réussite des différentes actions pédagogiques, l'analyse et l'utilisation des résultats des élèves aux évaluations nationales et internationales à des fins de pilotage pédagogique.

Il ou elle assure les actes administratifs et veille à la sécurité des élèves.

Il ou elle entretient des relations constructives avec les partenaires de l'école : parents, municipalité, autres acteurs...

Seuls, les candidats ou les candidates disposant du titre professionnel requis, **liste d'aptitude de direction d'école de deux classes et plus**, en cours de validité, peuvent faire acte de candidature.

Missions :

Réf circulaire n°2014-163 du 1-12-2014 paru au bulletin officiel spécial n°7 du 11/12/2014

- Le candidat ou la candidate maîtrisera les différentes compétences du directeur ou de la directrice d'école décrites dans le référentiel métier des directeurs d'école, selon les trois axes de responsabilités : pédagogiques, relatives au fonctionnement de l'école ; les relations avec les parents et les partenaires de l'école.

- La gestion de l'école implique la maîtrise des compétences fondamentales de la direction d'école dans les domaines déontologique, pédagogique, administratif et relationnel. Elle requiert également un sens aigu du pilotage pédagogique, par l'organisation et l'animation du travail en équipe, ainsi qu'une attention à la fluidité des parcours des élèves, à la prise en charge de leurs difficultés ainsi qu'à la continuité des apprentissages. Le projet d'école, la mise en place d'un tableau de bord, étroitement articulés avec le projet de réseau, des compétences de GRH et de management, restent un levier essentiel pour conduire les dispositifs et les actions nécessaires à la réussite des élèves.

Piloter et conduire l'évaluation de l'école conformément au cadre de référence du conseil d'évaluation de l'école.

Compétences :

Une présence affirmée et une disponibilité importante, des aptitudes au dialogue et des capacités de médiation sont attendues au vu de la diversité des interlocuteurs et interlocutrices (usagers de l'école, partenaires institutionnels, associatifs) ;

Le candidat ou la candidate devra :

- manifester une connaissance claire du fonctionnement d'une école primaire et prendre en compte les spécificités du territoire sur lequel l'école recrute ;
- connaître et assumer le positionnement institutionnel adéquat et les responsabilités liées à la fonction ;
- maîtriser les enjeux et les problématiques de l'éducation prioritaire ;
- dans une perspective de justice sociale, percevoir les enjeux inhérents au travail partenarial ainsi qu'aux liaisons entre les différents cycles au sein du conseil des maîtres de cycle, la liaison école/collège afin de faire vivre le concept de réseau dans une dynamique de projet ;
- posséder de solides aptitudes à la coordination du travail d'une équipe et des connaissances affirmées dans le domaine de la gestion des groupes ;
- savoir mobiliser des ressources humaines : coopération, innovation, impulsion ;
- maîtriser les éléments de pilotage : capacité d'analyse et de diagnostic, utilisation d'indicateurs propres au réseau, définition d'objectifs, conception, mise en œuvre et suivi d'actions, évaluation, élaboration d'un tableau de bord ;
- impulser et participer à l'élaboration d'outils d'école, notamment pour améliorer, personnaliser et suivre le parcours des élèves ;
- témoigner d'une capacité à s'engager dans la mise en œuvre volontariste d'actions ambitieuses en faveur de la réussite des élèves, relatives aux caractéristiques du public scolaire accueilli et des objectifs du socle commun de connaissances et de compétences ;
- valoriser les actions de l'école et les résultats des élèves au regard des moyens engagés et de la plus-value attendue ;

La pérennité des actions étant un gage de cohérence, le candidat ou la candidate gagnera à inscrire son action dans la durée. Une bonne expérience préalable de la direction d'école et/ou une expérience de pilotage pédagogique seront recherchées